

DECISION DU PRESIDENT N° 2024-269

Objet : Attribution d'aides relatives aux prestations spécifiques du service d'accompagnement à la rénovation énergétique aux particuliers de la Métropole pour la réalisation d'un diagnostic technique, architectural et énergétique ou d'une mission de maîtrise d'œuvre de conception-réalisation « rénovation globale »

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5219-1,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 09 juillet 2020,

Vu la loi n° 2020-321 du 12 avril 2020 modifiée relative à la définition et au régime des subventions versées par des personnes publiques, notamment les article 9-1 et 10,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 188,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016 relatif aux modalités de réalisation du diagnostic technique global des immeubles à destination partielle ou total d'habitation relevant du statut de la copropriété,

Vu le décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux critères de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique éligible au crédit d'impôt sur le revenu pour la transition énergétique prévues au dernier alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts,

Vu le décret n° 2021-1227 du 23 septembre 2021 relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique ouvrant droit à la prime de transition énergétique,

Vu le décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2017 pris pour l'application de l'article 200 quater du code général des impôts relatif aux critères techniques des audits énergétiques,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique,

Vu la délibération CM2017/12/08/11 relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/11/12/13 portant adoption du Plan climat air énergie métropolitain,

Vu la délibération CM2018/06/28/01 portant arrêt du projet de Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu la délibération CM2019/12/04/21 portant sur la rénovation énergétique et approuvant notamment la convention relative au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) »,

Vu la délibération CM2022/04/04/37 approuvant l'avenant à la convention relative au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) » entre l'Etat et la Métropole,

Vu la délibération CM2023/12/20/37 approuvant l'avenant 2 à la convention territoriale de mise en œuvre du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) » pour le territoire de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/05/15/04 approuvant le Plan de relance de la métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/07/09/26 du Conseil de la métropole du 9 juillet 2021 créant un dispositif d'aides relatives aux prestations spécifiques du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) au bénéfice des copropriétés accompagnées au sein de la plateforme CoachCopro, adoptant le règlement relatif aux modalités techniques, administratives et financières dudit dispositif et portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions d'attribution d'aides au bénéfice des copropriétés,

Vu la délibération CM2022/04/04/19 du Conseil de la métropole du 4 avril 2022 annulant la version précédente du règlement, et la remplaçant par une version actualisée et complétée du règlement des aides de la métropole du Grand Paris relatif aux prestations spécifiques du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), définissant les modalités techniques, administratives et financières du dispositif d'aides de la métropole au bénéfice des copropriétés accompagnées au sein de la plateforme CoachCopro et des propriétaires d'une maison au sein de la plateforme Pass'Réno Habitat (dédiée à l'habitat individuel et au micro-collectif), portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions d'attribution d'aides au bénéfice des copropriétés, et portant délégation au Bureau métropolitain pour toute modification ultérieure du règlement à l'exception de la modification des montants d'aides,

Vu la délibération BM2023/06/20/10 du Bureau de la métropole du 20 juin 2023 abrogeant la version précédente et la remplaçant par une version révisée (sans modification des montants d'aides) du règlement des aides de la métropole du Grand Paris relatif aux prestations spécifiques du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), à effet du 1 juillet 2023,

Vu le règlement des aides de la métropole du Grand Paris relatif aux prestations spécifiques du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), en vigueur, adopté lors du Bureau métropolitain du 20 juin 2023,

Vu l'arrêté du Président n° 2024/689 du 09 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu la décision du Président n° D2024-41 du 23 avril 2024 portant sur l'attribution d'aides relatives aux prestations spécifiques du service d'accompagnement à la rénovation énergétique aux particuliers de la Métropole pour la réalisation d'un diagnostic technique, architectural et énergétique ou d'une mission de maîtrise d'œuvre de conception-réalisation « rénovation globale »,

Considérant la définition des actes métiers du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) dans le guide élaboré par l'ADEME (version du mois d'avril 2023),

Considérant l'engagement de la métropole du Grand Paris, en sa qualité de porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et dans le cadre de la convention afférente conclue avec l'ADEME, de compléter l'offre de service du SARE par la mise en place d'un dispositif d'aides pour la réalisation (par des bureaux d'études ou des architectes qualifiés) de deux prestations spécifiques : le diagnostic technique et architectural global intégrant un audit énergétique et la maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un projet de rénovation globale (comprenant plusieurs ouvrages et atteignant un gain d'économies d'énergie d'au moins 35%),

Considérant que lesdites prestations devront permettre aux particuliers (syndicats des copropriétaires, propriétaires d'une maison) de se doter, en amont de la réalisation de leur projet de rénovation, d'un outil d'aide à la décision et de s'assurer, pendant la phase de conception-réalisation de leur projet de travaux, de la bonne exécution de l'opération,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique,

Considérant qu'une aide « diagnostic technique global » de 5 000 euros a été attribuée par décision du Président n° D2024-41 du 23 avril 2024 à une copropriété sise 27 rue de l'Abreuvoir – 57 rue Saint Denis 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, alors que deux copropriétés sont localisées à cette adresse, et que chacun des deux syndicats des copropriétaires est éligible à une aide DTG de la Métropole,

Considérant que 255 dossiers ont été reçus et instruits favorablement entre le 14 mai et le 04 décembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : D'annuler l'aide « diagnostic technique global » de 5 000 euros attribuée par décision du Président n° D2024-41 du 23 avril 2024 (numéro d'attribution 202441017) à la copropriété sise 27 rue de l'Abreuvoir – 57 rue Saint Denis 92100 Boulogne-Billancourt ,

Article 2 : D'attribuer les aides suivantes d'un montant total de 1 347 257 euros aux bénéficiaires ci-après listés :

- **Demande d'une prestation de Diagnostic Technique Global (DTG) en copropriété**

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
ALFORTVILLE	94140	159 rue Paul Vaillant-Couturier	4 667 €
ANTONY	92160	49 rue de Chatenay	5 000 €
ANTONY	92160	8/14 rue du Nord	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	1/16 square Gay Lussac	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	25 rue d'Anjou	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	28 rue Bapst	5 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
ASNIERES SUR SEINE	92600	63 rue Pierre Joigneaux	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	21 rue Rabelais	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	37/39 rue Parmentier	5 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	6 rue du Maine	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	17 rue des Ecoles	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	18 avenue Jeanne d'Arc	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	3 avenue Paul Langevin	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	5 avenue Anatole France	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	95 avenue de Nonneville	5 000 €
AULNAY SOUS BOIS	93600	36 route de Bondy	5 000 €
BOIS COLOMBES	92270	86/88 rue Pierre Joigneaux	5 000 €
BOIS COLOMBES	92270	52 rue Pierre Joigneaux	5 000 €
BOIS COLOMBES	92270	6 rue Phillipe de Metz	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	1/3 rue Joseph Bernard	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	21 rue Vauthier	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	30 boulevard de la République	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	5 bis rue de la Belle Feuille - 8 rue de l'Ouest	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	54/54 bis rue de Meudon	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	7/7 bis rue de la Belle Feuille	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	76 avenue Jean Baptiste Clément	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	79/81 route de la Reine	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	88 rue de Bellevue	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	93/103 rue d'Aguesseau	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	143/149 bis rue de Silly	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	27 rue de l'Abreuvoir	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	3 rue de Chateaudun	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	57 rue Saint-Denis	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	77 rue du Point du Jour	5 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	84 avenue Victor Hugo	5 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
BOURG LA REINE	92340	1 rue Pasteur	5 000 €
BOURG LA REINE	92340	17/17 bis rue Arnoux	5 000 €
BOURG LA REINE	92340	32/34 avenue Auguste Demmler	5 000 €
BOURG LA REINE	92340	4/6 rue René Roeckel	5 000 €
CACHAN	94230	157 rue des Vignes	5 000 €
CACHAN	94230	1 avenue Carnot	5 000 €
CACHAN	94230	6/12 avenue du Président Wilson	5 000 €
CHAMPIGNY SUR MARNE	94500	44 rue Jean Jaurès	5 000 €
CHATENAY MALABRY	92290	97 avenue Roger Salengro	5 000 €
CHATENAY MALABRY	92290	1/2 rue Marc Sangnier	5 000 €
CHATILLON	92320	62/64 avenue de Paris	5 000 €
CHOISY LE ROI	94600	33 avenue Anatole France	5 000 €
CHOISY LE ROI	94600	64/70 avenue d'Alfortville	5 000 €
CLAMART	92140	185 avenue Victor Hugo	5 000 €
CLAMART	92140	61 avenue Victor Hugo	5 000 €
CLICHY	92110	1 place des Martyrs de l'Occupation Allemande	5 000 €
CLICHY	92110	21 rue Villeneuve	5 000 €
CLICHY	92110	23 rue Georges Boisseau	5 000 €
CLICHY	92110	25 rue Casteres	5 000 €
CLICHY	92110	3 bis rue Morice	5 000 €
CLICHY	92110	34 rue Villeneuve	5 000 €
CLICHY	92110	115 boulevard Jean Jaurès	5 000 €
CLICHY	92110	2 rue Martissot	5 000 €
CLICHY	92110	7 allées Léon Gambetta	5 000 €
COLOMBES	92700	10 rue Labouret	5 000 €
COLOMBES	92700	34 rue des Cerisiers	3 550 €
COLOMBES	92700	4 /6 rue Danton	5 000 €
COLOMBES	92700	53 rue de l'Industrie - 2 allée des Sycomores	5 000 €
COLOMBES	92700	19 allée des Sycomores	4 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
COURBEVOIE	92400	2/8 avenue Malvesin	5 000 €
COURBEVOIE	92400	44 rue de l'Alma	5 000 €
COURBEVOIE	92400	82/86 boulevard Saint-Denis	5 000 €
COURBEVOIE	92400	23 avenue Gallieni	5 000 €
COURBEVOIE	92400	42 rue de l'Alma	5 000 €
DRANCY	93700	12/14 avenue Honorine	5 000 €
EPINAY SUR SEINE	93800	13 rue Lavoisier	3 000 €
FONTENAY AUX ROSES	92260	4 rue Boris Vildé	5 000 €
FONTENAY AUX ROSES	92260	6/10 rue de la Fosse Bazin	5 000 €
FONTENAY SOUS BOIS	94120	40 rue du Commandant Jean Duhail	5 000 €
GARCHES	92380	8/12 rue Guynemer	5 000 €
GARCHES	92380	11 rue de la Porte Jaune	5 000 €
GENTILLY	94250	75 avenue Paul Vaillant-Couturier	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	16/18 rue Henri Tariel	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	3 rue du Sergent Blandan	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	38 rue Jean-Pierre Timbaud	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	4/10 mail Raymond Menand - 10/22 rue Hoche	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	1 rue André Chenier	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	14 rue Danton	5 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	2 rue Jeanne d'Arc	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	21 rue Georges	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	27 rue Jean Bonal	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	30 rue Voltaire	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	30/32 rue de Châteaudun	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	6/10 avenue Augustine	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	66 rue de Plaisance	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	9 bis rue du Transvaal	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	2 avenue Désirée	5 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	26 rue Sartoris	5 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
LA GARENNE COLOMBES	92250	41 rue de l'Aigle	5 000 €
LE BOURGET	93350	39 rue de la République	5 000 €
LE KREMLIN BICETRE	94270	17 bis rue du 14 juillet	5 000 €
LE KREMLIN BICETRE	94270	2/8 rue Marcel Sembat	5 000 €
LE KREMLIN BICETRE	94270	130/136 avenue de Fontainebleau	5 000 €
LE PLESSIS ROBINSON	92350	60/74 avenue du Général de Gaulle 1/3 rue Raye Tortue	5 000 €
LE PRE SAINT GERVAIS	93310	76 rue André Joineau	5 000 €
LEVALLOIS PERRET	92300	41/43 rue Aristide Briand	5 000 €
LEVALLOIS PERRET	92300	53 rue Anatole France	5 000 €
LEVALLOIS PERRET	92300	131 rue Louis Rouquier	5 000 €
LEVALLOIS PERRET	92300	43 rue Jules Guesde	5 000 €
L'HAY LES ROSES	94240	45/47 avenue Flouquet	5 000 €
MAISONS ALFORT	94700	51 rue Carnot	5 000 €
MEUDON	92190	2 rue des Peupliers	5 000 €
MEUDON	92190	4 /4 bis rue des Pierres - 3 /3 bis rue Terre Neuve	5 000 €
MONTREUIL	93100	28 rue de la Fédération	5 000 €
MONTREUIL	93100	1/3 rue Marcellin Berthelort 18/20 rue de Vincennes	5 000 €
MONTREUIL	93100	27 rue Georges Melies 170 boulevard Aristide Briand	5 000 €
MONTREUIL	93100	32 rue de Romainville	5 000 €
MONTRouGE	92120	30 avenue de la République	5 000 €
MONTRouGE	92120	45 rue Molière	4 600 €
MONTRouGE	92120	59/61 rue Victor Hugo	5 000 €
MONTRouGE	92120	19 rue Carvès	5 000 €
MONTRouGE	92120	47/49 rue Molière	5 000 €
MONTRouGE	92120	58 rue Racine	5 000 €
NANTERRE	92000	28/40 rue Salvador Allende	5 000 €
NANTERRE	92000	3 rue Marcellin Berthelot - 82 rue Raymond Barbet	5 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
NANTERRE	92000	39/47 rue Raymond Poincaré	5 000 €
NANTERRE	92000	125 rue des Suisses	5 000 €
NEUILLY SUR SEINE	92200	61/63 boulevard Bineau	5 000 €
PANTIN	93500	33/35 quai de l'Ourcq	5 000 €
RUEIL MALMAISON	92500	10/36 rue des Frères Lumière 62/76 avenue de la République	5 000 €
RUEIL MALMAISON	92500	13/21 avenue Lavoisier	5 000 €
RUEIL MALMAISON	92500	4 bis rue René Cassin	5 000 €
RUEIL MALMAISON	92500	6 avenue Lavoisier	5 000 €
SAINT CLOUD	92210	1 rue de Crillon	5 000 €
SAINT CLOUD	92210	11 rue René Weill	5 000 €
SAINT DENIS	93200	8/10 rue Catulienne	5 000 €
SAINT MANDE	94160	1 rue Mongenot	5 000 €
SAINT MANDE	94160	188 avenue Gallieni	5 000 €
SAINT MANDE	94160	9 rue du Lac	5 000 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94100	113/113bis boulevard de Créteil 35 avenue Henri Martin	5 000 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94210	9 bis avenue Francis Garnier	5 000 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94100	4 avenue Auguste Marin	5 000 €
SAINT MAUR DES FOSSES	94100	44 rue du Docteur Roux	5 000 €
SAINT OUEN SUR SEINE	93400	25 rue Lecuyer - 16 rue Jules Vallès	5 000 €
SCEAUX	92330	170 avenue du Général Leclerc	5 000 €
SCEAUX	92330	2 rue du Maréchal Joffre	5 000 €
SCEAUX	92330	10 rue Emile Morel	5 000 €
SCEAUX	92330	20 place du Général de Gaulle	5 000 €
SEVRAN	93270	69 avenue Victor Hugo	5 000 €
SEVRAN	93270	54 avenue Léon Jouhaux	5 000 €
SEVRES	92310	89/97 Grande Rue	5 000 €
SEVRES	92310	2 avenue Gambetta	5 000 €
VANVES	92170	20/22 avenue Jacques Jezequel	5 000 €

VILLE	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
VANVES	92170	29 rue de la République	5 000 €
VANVES	92170	4 rue Gabrielle d'Estrées	5 000 €
VANVES	92170	48 rue d'Issy	5 000 €
VANVES	92170	50 rue Raymond Marcheron	5 000 €
VILLE D'AVRAY	92410	15 chemin des Closeaux	5 000 €
VILLE D'AVRAY	92410	17 rue de Versailles	5 000 €
VILLEJUIF	94800	22 passage des Réservoirs	5 000 €
VILLENEUVE SAINT GEORGES	94190	25 rue de Crosne	5 000 €
VINCENNES	94300	11 allée Nicephore Niepce	5 000 €
VINCENNES	94300	22 rue Lejemptel	5 000 €
VINCENNES	94300	2 rue Georges Huchon	5 000 €
VINCENNES	94300	41/43 rue des Laitières	5 000 €
VINCENNES	94300	5 rue Monmory	5 000 €
VINCENNES	94300	58 rue de Fontenay	5 000 €
Total :			784 817 €

- **Demande d'une prestation de Maîtrise d'œuvre (MOE) en copropriété**

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
ALFORTVILLE	94140	9 rue Emile Eudes	10 000 €
ALFORTVILLE	94140	6 rue Joffrin	8 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	24 rue Révérend Père Christian Gilbert	10 000 €
ASNIERES SUR SEINE	92600	14 avenue Guillemin	10 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	33 rue de la Belle Feuille	10 000 €
BOULOGNE BILLANCOURT	92100	20/24 boulevard de la République 63/65 bis rue du Point du Jour	10 000 €
BRY SUR MARNE	94360	10 rue Favier	10 000 €
CHAVILLE	92370	10 avenue Saint-Paul	10 000 €
COLOMBES	92700	11/13 boulevard Edgar Quinet	10 000 €
COLOMBES	92700	54 boulevard de Valmy	10 000 €
COLOMBES	92700	14/16 rue Bellenot	10 000 €

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
FRESNES	94260	1/3 allée Traversière	9 800 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	88/90 rue du Gouverneur Général Félix Eboué	10 000 €
LA GARENNE COLOMBES	92250	60 avenue du Général de Gaulle	6 480 €
LE RAINCY	93340	5 boulevard de l'Est	9 100 €
MEUDON	92190	9 rue Paira	10 000 €
MEUDON	92190	34 rue de la Bourgogne - 3 rue des Mouchettes	8 535 €
MEUDON	92190	2 rue du Docteur Arnaudet	7 610 €
MEUDON	92190	15 rue Paira	10 000 €
MONTREUIL	93100	51 boulevard Henri Barbusse	10 000 €
NANTERRE	92000	43 boulevard du Couchant	10 000 €
PANTIN	93500	142 avenue Jean Lolive - 2/4 bis rue Courtois	10 000 €
PARIS	75011	147/153 rue Oberkampf 13/15 boulevard de Belleville	10 000 €
PARIS	75011	54/56 rue de la Folie-Régnault	10 000 €
PARIS	75011	17 rue Saint Bernard	10 000 €
PARIS	75012	88 bis avenue de Saint-Mandé	10 000 €
PARIS	75012	17 rue des Marguettes	10 000 €
PARIS	75012	93 boulevard Poniatowski	10 000 €
PARIS	75012	146 rue de Charenton	10 000 €
PARIS	75013	33/35 rue de l'Amiral Mouchez 77/79 rue Brillat Savarin	10 000 €
PARIS	75013	53 rue Jenner	10 000 €
PARIS	75013	26 bis rue Damesne	10 000 €
PARIS	75013	3 rue Xaintrilles	10 000 €
PARIS	75013	47/49 rue Barrault	10 000 €
PARIS	75013	3 rue Aumont	10 000 €
PARIS	75013	59 rue Pascal	10 000 €
PARIS	75014	2 rue Olivier Noyer	10 000 €
PARIS	75014	129 rue du Château	10 000 €
PARIS	75015	127 rue Lecourbe	9 100 €

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
PARIS	75015	35 rue Juge	10 000 €
PARIS	75016	50 quai Louis Blériot	10 000 €
PARIS	75017	4 rue Collette	10 000 €
PARIS	75018	17 rue des Tennis	8 000 €
PARIS	75019	39 rue de Crimée	10 000 €
PARIS	75019	2 passage Gauthier	6 480 €
PARIS	75019	33 rue des Chauffourniers	10 000 €
PARIS	75020	14 bis rue Juillet	10 000 €
PARIS	75020	3 rue du Pressoir – 22 boulevard de Belleville	10 000 €
SURESNES	92150	15 rue Merlin de Thionville	10 000 €
VANVES	92170	16 rue Louis Dardenne	10 000 €
RUEIL MALMAISON	92500	2 avenue Beauséjour	5 985 €
RUEIL MALMAISON	92500	87 rue des Rosiers	6 000 €
SAINTE MANDE	94160	1 avenue Herbillon - 56 rue Jeanne	10 000 €
SUCY EN BRIE	94370	53 rue du Général Leclerc	10 000 €
Total :			515 090 €

- **Demande d'une prestation de Diagnostic Architectural et Energétique (DAE) en habitat individuel**

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
ANTONY	92160	3 rue Mozart	1 000 €
AUBERVILLIERS	93300	5 rue des Grandes Murailles	1 000 €
CHAMPIGNY SUR MARNE	94500	15 rue Robespierre	1 000 €
CHAMPIGNY SUR MARNE	94500	43 avenue Eugène Courel	1 000 €
CHAVILLE	92370	3 ter rue Michelet	1 000 €
CHAVILLE	92370	42 rue Martial Boudet	1 000 €
CHAVILLE	92370	21 rue des Prés Aubry	1 000 €
GAGNY	93220	25 avenue Fénélon	1 000 €
ISSY LES MOULINEAUX	92130	86 rue Emile Duployé	2 000 €

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
LA VARENNE SAINT HILAIRE	94210	139 avenue Pierre Semard	1 000 €
LE PERREUX SUR MARNE	94170	119 Rue Victor Recourat	1 000 €
LES LILAS	93260	81 rue du Garde-Chasse	1 000 €
LES PAVILLONS SOUS BOIS	93320	14 allée Etienne Dolet	1 000 €
MEUDON	92190	48 rue de la Petite Fontaine	1 000 €
MEUDON	92190	11 rue Nouvelle	1 000 €
MONTREUIL	93100	28 rue Désiré Charton	1 000 €
MONTRouGE	92120	24 rue Gutenberg	1 000 €
NANTERRE	92000	38 rue Mozart	1 000 €
NANTERRE	92000	20 rue Paul Bert	1 000 €
NANTERRE	92000	94 rue du Docteur Charcot	1 000 €
NOISY LE SEC	93130	10 rue Chanzy	1 000 €
PARIS	75015	10 impasse Chandon	1 000 €
SEVRES	92310	11 rue Nungesser et Coli	1 000 €
SEVRES	92310	1 rue Alphonse Robert	1 000 €
SEVRES	92310	36 rue Ernest Renan	1 000 €
SURESNES	92150	8 allée des Cytises	1 000 €
SURESNES	92150	3 chemin de la Motte	1 000 €
SURESNES	92150	5 rue des Chèvremonts	1 000 €
VAUCRESSON	92420	58 allée Saint-Cucufa	1 000 €
VILLE D'AVRAY	92410	69 avenue de Balzac	2 350 €
VILLE D'AVRAY	92410	25 rue de Saint-Cloud	3 000 €
Total :			35 350 €

- **Demande d'une prestation de Maîtrise d'œuvre (MOE) en habitat individuel**

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
BONDY	93140	127 rue Baudin	2 000 €
CHAVILLE	92370	18 chemin de la Terrasse	2 000 €

Ville	Code postal	Adresse	Montant de l'aide
MEUDON	92190	30 rue d'Alembert	2 000 €
MEUDON	92190	30 avenue Jean Jaurès	2 000 €
VAUCRESSON	92420	16 sente de la Folie	2 000 €
VILLEMOMBLE	93250	15 place de la République	2 000 €
Total :			12 000 €

Article 3 : La dépense sera imputée au budget 2024, chapitre 65.

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Une notification en est par ailleurs faite aux particuliers intéressés.

Fait à Paris, le **11 DEC. 2024**

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris


Le directeur général des services
Philippe CASTANET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.